

ATTESTATION D'ASSIDUITE

Je soussigné, Pascal MICHAUD, représentant légal de l'organisme de formation Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment Bourgogne Franche-Comté (IFRB BFC), atteste que :

Monsieur **Pierre-Yves PLAT**, salarié de la société **PLAT Travaux Agri-Forestiers**, a suivi l'action de formation « **Chorus Pro et facturation électronique** » qui s'est déroulée le **10 janvier 2020** pour une durée totale effectivement réalisée de **7 heures**, la durée totale initialement prévue était de **7 heures** conformément au programme pédagogique préétabli.

L'ensemble (conformément au Décret n°2017-382 du 22 mars 2017) des documents et éléments ayant permis d'établir l'attestation d'assiduité sont cumulatifs, à savoir :

- Feuilles d'émargements (états de présence émargés) ou tous documents et données justifiant de la participation effective à la formation
- Tous documents et données justifiant de l'accompagnement et de l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de formation
- Les comptes rendus de positionnement et des évaluations qui jalonnent ou terminent la formation

Je m'engage à conserver et fournir l'ensemble des pièces justificatives pendant une durée d'au moins 6 ans à compter de la date de la formation.

*Fait à Dijon,
Le 11 Février 2020*

Le stagiaire : (signature)

**Dominique GIBOULOT,
Assistante de Formation**

